



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Novembre 2013
NUMERO SPECIAL N° 69



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	3
<i>Arrêté du 14 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2011, fixant la composition du conseil départemental consultatif des personnes handicapées</i>	3
DIVERS	4
<i>DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</i>	4
<i>Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts</i>	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté du 14 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2011, fixant la composition du conseil départemental consultatif des personnes handicapées

Art. 1 : Le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées de la Manche est composé ainsi qu'il suit :

I - COLLEGE N°1

Représentants des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales et des principaux organismes qui, par leurs interventions ou leurs concours financiers, apportent une contribution significative à l'action en faveur des personnes handicapées du département, dans tous les domaines de leur vie sociale et professionnelle :

Représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant,

Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant,

Le directeur de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant,

Le directeur départemental des territoires et de la mer et son représentant,

Représentants des collectivités territoriales,

nommés sur proposition du président du Conseil Général :

titulaires : M. Philippe BAS, M. Louis DESLOGES, M. Jean ANDRO

suppléants : M. François BRIERE, M. Paul DELAUNAY, Mme Christine LEBACHELEY

Représentants des communes,

nommés sur proposition de l'association départementale des maires :

titulaire : M. Gilles QUINQUENEL suppléant : M. Christian LESAUVAGE

Représentants des organismes apportant une contribution significative à l'action en faveur des personnes handicapées, nommés sur proposition des organismes concernés :

Mutualité Française

titulaire : M. Jean-Claude PINOT suppléante : Mme Nicole LEGRAND

Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH)

titulaire : M. Guy BIERNE suppléante : Mme Marie-Odile GUICHARD

II - COLLEGE N°2

Représentants dans le département des associations de personnes handicapées et de leurs familles, nommés sur proposition des associations concernées :

Association familiale Pour l'Education et l'Insertion des personnes déficientes du Centre-Manche (APEI Centre-Manche)

titulaire : Mme Raymonde HELAINE suppléante : M. Jean-Yves OXEANT

Association Granvillaise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (AGAPEI)

titulaire : M. Jean-Yves LETENNEUR suppléant : M. Albert DUPONT

Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale (ACAIS)

titulaire : M. François PEPERS suppléant : M. Luc GRUSON

Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés de l'Avranchin (APAEIA)

titulaire : M. Celestin BOUTRUCHE suppléant : M. Jacques BONNIN

Association des Paralysés de France (APF)

titulaire : M. Frédéric LEQUILBEC suppléant : Mme Geneviève LAJOYE

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

titulaire : M. Raymond BEAUFILS suppléante : Mme Liliane GARNIER

Association des Familles de Traumatisés Crâniens de la Manche (AFTC50)

titulaire : Mme Chantal CAMPOS suppléant : M. Christian LEJEUNE

Association Vaincre la Mucoviscidose

titulaire : M. Jean FIANI suppléant : M. Daniel HENNEQUIN

Association de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs de la Manche (APEDAM) titulaire : Mme Catherine DUBAS

Association des Sourds de Cherbourg-Octeville et de la Manche (ASCOM) titulaire : M. Jean ROUMY

Association GEIST 21 titulaire : M. Joël PRUD'HOMME

Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques - (UNAFAM Manche) titulaire : Mme Yveline MALAIS

III - COLLEGE N°3

Personnes en activité au sein des principales professions de l'action sanitaire et sociale et de l'insertion professionnelle en direction des personnes handicapées, nommées sur proposition des organisations syndicales représentatives du secteur concerné, de salariés et d'employeurs :

C.G.T. titulaire : M. Emmanuel HOURLIER BASSANG suppléante : Mme Corinne CARDON

Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social (UNIFED)

titulaires : M. Benoît DEMOULIERE, M. Daniel CHAUVIN suppléants : M. Luc GRUSON, M. Jean-Marc FONDEUX

Personnalités qualifiées nommées par le préfet après avis du président du Conseil Général

Caisse primaire d'assurance maladie titulaire : M. Georges MAUTAIENT

suppléante : Mme Chantale LELIEVRE

Association pour l'Aide aux Jeunes en Difficulté titulaire : M. Manuel FOLGUERAL

suppléant : M. André MOINARD

Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche (ADSEAM)

titulaire : M. Gilles BIGOT suppléant : M. Bernard LECOINTE

Association départementale des centres médico-psychopédagogiques. de la Manche

titulaire : Mme Catherine CHANNAC suppléant : M. Christophe LEROY

Fondation du Bon Sauveur de PICAUVILLE et Centre Hospitalier de PONTORSON

titulaire : Monsieur Jean GOUAULT suppléant : M. Jean-François PUTOT

Etablissement de Travail Protégé de Saint-James titulaire : M. Denis LANGLINAY

suppléante : Mme Christine GRYMAN

Fédération d'Aide à Domicile (ADMR) titulaire : M. Bernard LECLERC

suppléante : Mme Sandrine LAISNEY

Art. 2 : Le mandat des membres titulaires et suppléants du Conseil départemental est de trois ans. Il prend fin lorsque le mandataire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou nommé.

Art. 3 : Le conseil départemental est présidé conjointement par le préfet et le président du Conseil Général ou leurs représentants. La vice-présidence est assurée par un des membres du Conseil départemental, nommé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général parmi les membres représentant les associations de personnes handicapées et de leurs familles, après consultation de ces derniers.

Art. 4 : Le Conseil Départemental se réunit au moins deux fois par an, sur convocation conjointe des présidents qui établissent l'ordre du jour ou à la demande du tiers au moins de ses membres.

Le secrétariat est assuré par les services de l'Etat (DDCS).

Une commission permanente, composée au maximum de neuf membres nommés conjointement par le préfet et le président du Conseil Général parmi les membres du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées après consultation de ces derniers, est chargée de la préparation et du suivi des travaux du Conseil. Elle est présidée par le préfet et le président du Conseil Général ou leurs représentants.

Le conseil départemental ou la commission permanente peut entendre toute personne susceptible de lui apporter des éléments d'information nécessaires à leurs travaux.

Art. 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Manche, le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.
Signé : la préfète, Danièle POLVE-MONTMASSON

◆
DIVERS

Ddfip - Direction Départementale des Finances Publiques

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables de service
BENOIST Michel CAUDIN Jocelyn	Service des Impôts des Particuliers (SIP) : Cherbourg Saint-Lô
GENEVIEVE Morand COADER Pascal	Services des Impôts des Entreprises (SIE) : Cherbourg Saint-Lô
ANGER Gilbert ANCKAERT Catherine SORRE Stéphane MOMBERNARD Claude POINCHEVAL Jean-Louis LECACHEUX Catherine	Service des Impôts des Particuliers-Service des Impôts des Entreprises : Avranches Carentan Coutances Granville Mortain Valognes
QUINIOU Serge, gérant intérimaire LEMARINEL Daniel CAU Armelle LE MOULEC Véronique FLEURIEL Didier JEAN Josiane, gérant intérimaire LE ROCH Jean-Pierre CARRE Michel ACCOSSATO Sandrine LASRI Rachid FAUVIN David, gérant intérimaire MAHE Bertrand VERPILLAT Stéphane FAUVIN David SILLARD-ALATA Danièle MOHIN Robert JACQUETTE Catherine LOUVEAU François-Xavier ORLANDI Sophie LO MONACO Pierre FICHET Jean-Claude MOTUS Véronique	Trésoreries mixtes ou spécialisées : Barenton-Le Teilleul Barneville-Portbail Beaumont-Hague Brécey-Saint Pois Bréhal-Gavray Bricquebec Equeurdreville-Hainneville La Haye du Puits-Lessay Les Pieux Marigny Montebourg Périers-Saint Sauveur Lendelin Pontorson Quettehou Saint Hilaire-Isigny Saint James Saint Jean de Daye Saint Pierre Eglise Sainte Mère Eglise Torigni-Tessy Tourlaville Villedieu-Percy
LAMOTTE André, responsable intérimaire ZANNA Albane PRUVOT Yves ROQUIER Henri-Jacques BLANCHARD Thierry	Services de publicité foncière : Avranches Cherbourg Coutances Saint-Lô Valognes
ETIENNE Stéphane BOTTE Philippe	1ère brigade de vérification Saint-Lô 2ème brigade de vérification Avranches
BOTTE Philippe WOLFELSPERGER Gilles WOLFELSPERGER Gilles	Pôles Contrôle Expertise : Avranches Cherbourg Saint-Lô
BERNARD Jean-François	Pôle de Recouvrement Spécialisé
LE ROY Gilbert DEBISE Dominique QUILLIOT Christophe DEBISE Dominique DEBISE Dominique	Centres des Impôts Foncier : Avranches Cherbourg Coutances Saint-Lô Bureau antenne Cadastre : Valognes